

Salaires et indemnités

- Augmentation de 5% du salaire de base rétroactif au 1^{er} janvier 2018.
- Intégration de la PPQ en PCIM pour tous les agents 1, 2 et assistants 1 transport.
- Revalorisations de toutes les primes.
- Attribution de l'ex- prime de blanchissage (41.44 €) sur tout le périmètre de L'UES.
- 15% d'ancienneté pour les agents au-delà de 20 ans d'ancienneté.
- Participation au bénéfice du groupe Newrest.
- Création d'échelons dans l'escalier professionnel pour les agents 2 et assistants 1 comme les agents 1 (niveaux 1/2/3).
- Primes transport : Vélo 0,23 cts le KM.
- Indemnité voiture 300 € annuel.
- Indemnité de transport : maintenir les conditions actuelle.
- Prime pour les chauffeurs Charenton.
- Prime caristes.
- Prime de centralisation pour les salariés sur le site de Charenton.
- Prime de froid, et prime d'intempéries.
- Harmonisation des salaires administratifs.

Conditions de travail et social

- Amélioration des conditions de travail sur le site de Charenton.
- **Nous sommes toujours en attente de la mise en place de la subrogation**
- Congé lumière pour les tractoristes et assistant 1 transport
- Mises en place de l'accord de pénibilité
- Nominations d'assistants 2 et assistants 1 comme promis par la direction (Mr FIORE)

Les délégués Force Ouvrière Facilit'rail France

AUGMENTER LES SALAIRES

Paris, le 19 janvier 2018

<http://www.fo-newrest-wl.eu>

